

Les récentes luttes menées dans les CLCC avec des mouvements de grève reconductibles montrent le refus des salariés de se laisser imposer une politique salariale injuste.

Les disparités salariales dans les CLCC : ça suffit !



C L C C

Solidaires
Union syndicale

Fédération Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"

70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet : www.sud-sante.org

Paris, le 1er sept 2010

La politique salariale et managériale menée par la FNCLCC est de plus en plus inégalitaire. Elle s'articule autour d'un amoncellement de bonifications : BIC (bonification individuelle de carrière), PPI (prime de performance individuelle), VAP 1 et 2 (Validation des acquis professionnels), classification emplois sensibles avec valorisation financière de la notion d'experts pour certains professionnels (ce qui exclut les services logistiques, techniques et administratifs).

Cela entraîne une disparité de salaires et une division entre salariés dans un secteur où la complémentarité s'impose. Cette division va s'accentuer si aucune mobilisation ne se met en place contre ces nouvelles techniques de gestion du personnel entraînant mal être et souffrance au travail pour de nombreux salariés .

Les patrons affirment que ce sont les salariés qui demandent la reconnaissance de leurs compétences à travers les notions d'experts et de référents et par le salaire au mérite. Ils nous leurrent !

Les salariés ne sont pas dupes et demandent l'équité, refusent la notion d'expert et réclament des argumentations de salaires pour compenser l'augmentation de la charge de travail, la technicité et plus simplement pour rattraper les pertes de salaires successives au regard de l'augmentation du coût de la vie.

Il est temps d'inverser la logique. L'exemple d'Angers montre que c'est possible. La lutte a payé au centre Paul Papin à partir d'un mouvement des manipulateurs organisés en collectif soutenu par les organisations syndicales. Au bout du deuxième jour de grève la direction a proposé une aug-

mentation mensuelle de salaire de 69.10 euros pour tous les manipulateurs et une prime annuelle de 313 euros brut pour tous les salariés non cadres.

Un exemple à suivre !

C'est donc possible ailleurs ! Nous devons dès le mois de septembre impulser ce type de luttes dans tous les services et dans les centres et les coordonner tant au niveau des clcc que de la Branche BASS.

En effet l'exemple des clcc est important pour toutes les autres conventions de la branche (croix rouge, chrs, 51, 66). Ces deux dernières subissent de nouvelles attaques notamment sur les salaires malgré les luttes menées et gagnées depuis de longues années (5 ans pour la cc 66).

Partout les employeurs reviennent à la charge avec toujours les mêmes objectifs, réduction du coût du travail et responsabilité individuelle annulant les valeurs et garanties collectives existantes aujourd'hui. Les batailles doivent se mener dans les conventions mais aussi plus globalement au niveau de la branche.

La fédération SUD santé Sociaux, rejoints par la CGT appelle d'ores et déjà les salariés de la branche à se mettre en grève le 7 octobre et à se retrouver à Nantes devant le congrès de la FEHAP qui doit se prononcer sur la remise en cause de la convention collective.

***Pour une convention collective unique dans le sanitaire et le social,**

*** Pour la reconnaissance de toutes les professions,**

*** Pour des déroulements de carrière non soumis à l'arbitraire patronal.**